

Livret D'ACCUEIL

EHPAD

Etablissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes

Les jardins du lac
à Nantua

Le tournant des saisons
à Oyonnax



CENTRE HOSPITALIER DU HAUT BUGÉY

Bienvenue

Madame, Monsieur,

Vous êtes accueilli(e) dans un service d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du Centre Hospitalier du Haut Bugey.

Ce livret vous présente l'établissement et donne des informations utiles pour votre vie quotidienne.

Dans le respect de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, le conseil de surveillance, la direction, le conseil de la vie Sociale, le corps médical et le personnel de la maison de retraite agissent avec le souci constant de vous offrir le meilleur service possible.

Nous vous remercions de nous aider dans cette tâche en nous faisant part de vos suggestions, remarques et critiques.

Elles constitueront pour nous un enseignement précieux et un soutien afin de garantir une prise en charge de qualité.

La direction

Sommaire

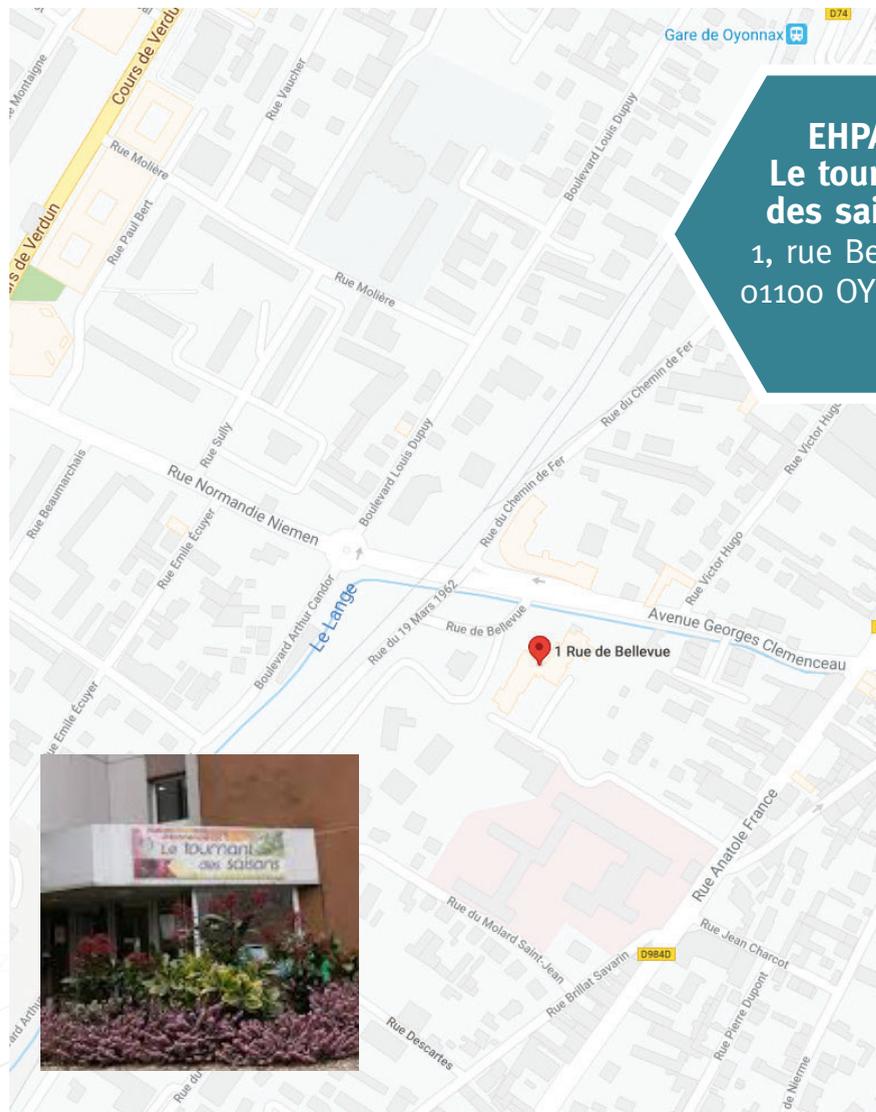
- Plan d'accès Oyonnax	4
- Plan d'accès Nantua	5
- Organigramme	6
- Le personnel	7
- Les locaux	7
- L'admission	8
- Votre séjour	8
- Le projet de vie individualisé	10
- L'animation	10
- Les informations importantes	11
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie	12
- Les contacts utiles	13



Plan d'accès

Oyonnax

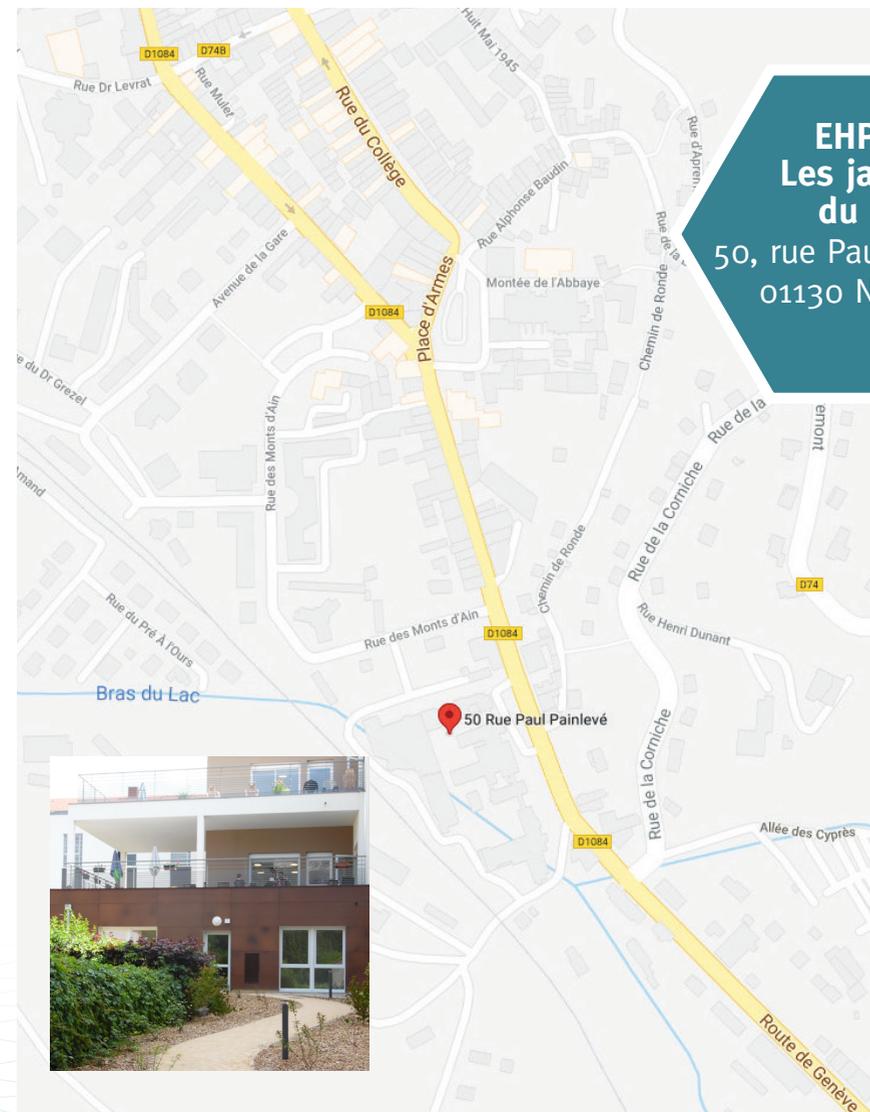
Des parkings visiteurs sont prévus à proximité immédiate de chaque EHPAD.



EHPAD
Le tournant
des saisons
1, rue Bellevue
01100 OYONNAX

Plan d'accès

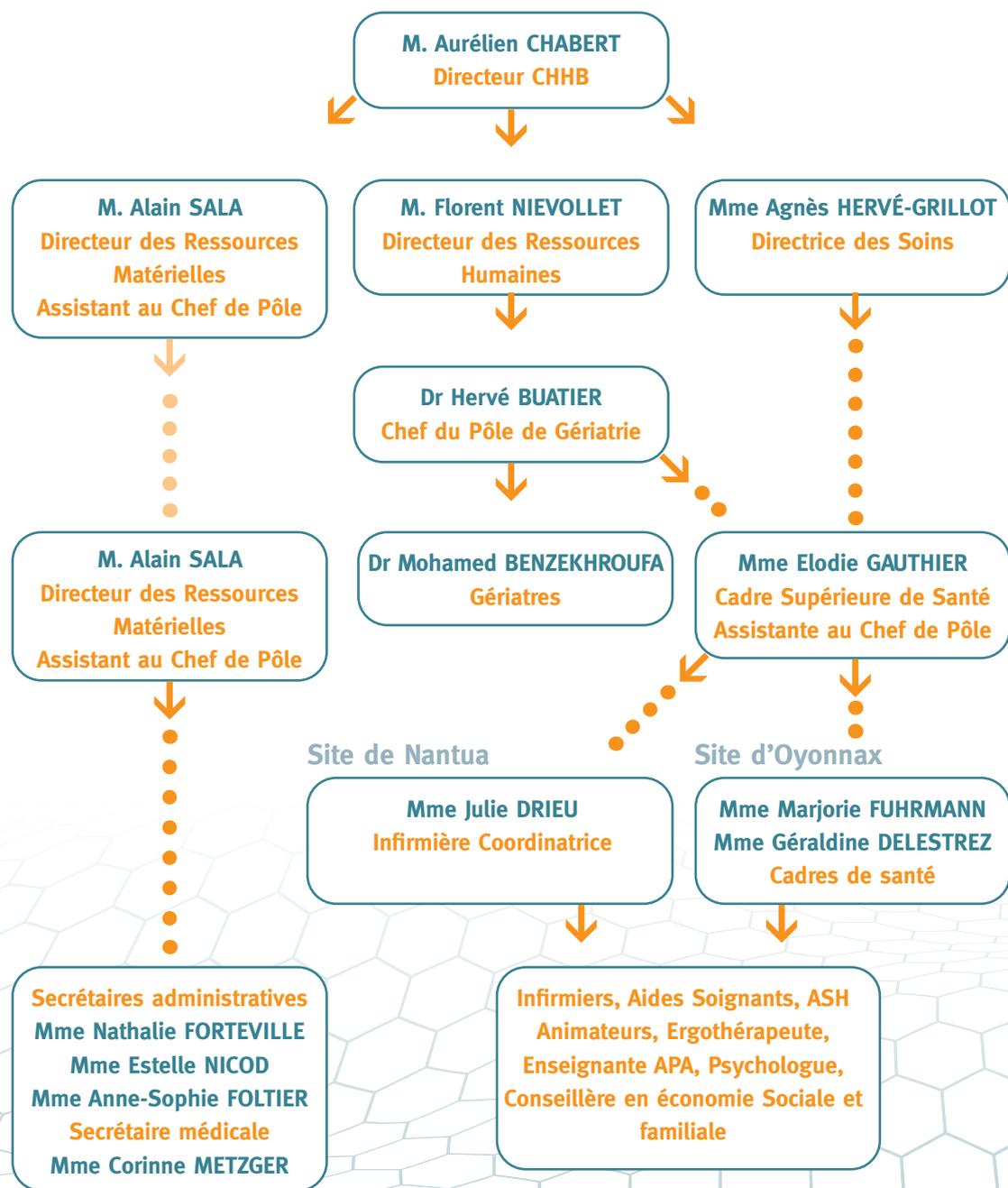
Nantua



EHPAD
Les jardins
du lac
50, rue Paul Painlevé
01130 NANTUA

Organigramme

du pôle de geriatrie (EHPAD/USLD)



Le personnel

L'équipe qui vous accueille est pluri disciplinaire : médecins, infirmières, aides-soignants, psychologue, conseillère en économie sociale et familiale, animateurs, secrétaires, kinésithérapeute, enseignante en Activité Physique Adaptée, ergothérapeute.

Chaque agent participe à votre accompa-

gnement au quotidien. Les compétences de chacun sont mises à votre service et à celui de vos proches, afin d'assurer les meilleures prestations possibles dans le domaine de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et des loisirs.



Les locaux

La capacité d'accueil

L'EHPAD d'Oyonnax dispose d'une capacité de 116 lits répartis sur trois niveaux et deux ailes. Le rez-de-chaussée est dédié aux espaces communs et locaux administratifs. Dans les étages, les chambres sont accessibles par deux ascenseurs. Le projet de restructuration du site d'Oyonnax a débuté avec la rencontre du maître d'ouvrage (Dynacité), du cabinet d'architectes et des responsables du CHHB. La priorité est donnée à l'amélioration des conditions d'accueil des résidents, tenant compte de leur niveau de dépendance et des pathologies associées. Des chambres uniquement individuelles équipées de salle d'eau avec douche, le redimensionnement des salles à manger, l'équipement de certaines chambres avec des rails lève-malades, la clôture de l'espace extérieur et le réaménagement de l'entrée principale sont également prévus dans ce projet. Un secteur d'unité de vie protégée d'une capacité de 13 lits sera enfin créé, avec un espace extérieur sécurisé répondant au cahier des charges national. La capacité finale de l'établissement sera d'environ 116 lits (35 lits d'unité de soins de longue durée et 81 lits d'EHPAD dont 13 d'UVP).

La restructuration du site de Nantua permet dorénavant d'accueillir, en chambre seule, la totalité des 174 résidents, toutefois 2 chambres communicantes existent pour les couples qui le souhaiteraient. Les deux bâtiments de trois niveaux sont accessibles par ascenseurs et sont répartis en sept services. Deux unités sécurisées de douze lits chacune ont été ouvertes, et une salle multisensorielle SNOEZELEN a été aménagée. Un pôle d'activités de soins adaptés (PASA) est également proposé pour certains résidents de l'EHPAD selon le cahier des charges de ce service.



Les chambres

La chambre est un lieu privatif dont vous pouvez avoir la clef sous certaines conditions. Vous pouvez aménager votre espace avec un petit meuble répondant aux normes de sécurité incendie, un téléviseur ou des objets décoratifs. Ils ne doivent pas être un obstacle aux soins et à la sécurité.

Conditions et formalités d'admission

L'EHPAD est ouvert aux personnes des deux sexes, en séjour permanent, à partir de 60 ans ou bénéficiant d'une dérogation spéciale délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Pour la constitution d'une demande d'admission, vous pouvez vous renseigner auprès des assistantes sociales du Centre Hospitalier du Haut-Bugey pour les personnes hospitalisées ou auprès de la Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) sur les sites des EHPAD. Les demandes d'admission peuvent

être initiées par les médecins traitants et / ou la famille depuis le site internet « Via trajectoire » : <https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire/>. L'admission est prononcée par le directeur après étude du dossier en commission d'admissions. Une visite des lieux est réalisée avec le cadre de santé du site. Une rencontre à votre domicile ou sur votre lieu d'hospitalisation peut aussi être proposée par les personnels qui vous accueilleront lors de votre entrée. L'un d'eux deviendra votre référent.



Votre séjour

Les espaces détente et convivialité

Ce sont des espaces équipés : salle à manger, salon de détente ou de télévision, patio (Nantua) ou kiosque (Oyonnax), terrasses et promenades extérieures.

Le Wifi est disponible pour les résidents.

L'entretien des chambres

Il est assuré par le personnel de l'établissement. Cependant, les personnes qui le désirent peuvent assurer elles-mêmes le ménage courant de leur chambre. L'entretien des appareils et meubles personnels sont totalement à votre charge.

Les visites

Les visites de vos proches sont autorisées dans votre chambre ou dans les locaux communs hors du temps du repas en salle à manger; elles ne doivent pas gêner le service et les autres résidents et sont permises de 12h à 19h sauf cas particulier.

Le linge

L'entretien de votre linge peut être assuré par vos proches ou si vous le souhaitez par un prestataire extérieur, sous-traitant de l'établissement.

Les repas

Des repas variés et équilibrés sont élaborés par la cuisine du Centre Hospitalier sous le contrôle des diététiciennes. Ils sont servis en salle à manger ou en chambre si votre état de santé le nécessite. La salle à manger du rez de chaussée d'Oyonnax accueille les personnes en capacité de manger et de se diriger seules.

Le petit-déjeuner est servi de 7h à 8h30, le déjeuner de 11h30 à 13h30 et le dîner de 17h45 à 19h15.

La coiffure, l'esthétique et les soins de pédicure

Le salon de coiffure est situé au rez de chaussée de chaque site. Des coiffeuses extérieures proposent des prestations à titre onéreux, sur rendez-vous, ainsi qu'une esthéticienne.

Une pédicure intervient sur chaque site ; vous pouvez vous inscrire pour prendre rendez-vous.

Vos biens

Il vous est conseillé de ne pas conserver d'objets de valeur sur vous.

La prise en charge médico-soignante

Des visites régulières sont effectuées par les médecins gériatres du service et à votre demande ou à celle de l'équipe. Elles sont prises en charge financièrement par l'établissement ainsi que les médicaments

et les analyses complémentaires. Les résidents ont la possibilité de bénéficier de l'intervention d'opticiens mobiles ainsi que de consultations auprès des dentistes du Centre hospitalier du Haut-Bugey.

Vos droits

Vos droits civiques sont conservés. Vous pouvez désigner une personne de confiance et rédiger vos directives anticipées afin que votre volonté soit prise en compte au cas où votre état de santé viendrait à s'aggraver. Le personnel est disponible pour vous expliquer les démarches à suivre.

Les cadres peuvent aussi vous renseigner sur la procédure pour obtenir votre dossier médical.

Le service possède des fichiers informatiques et a procédé à une déclaration à la CNIL, comme la loi N° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés le préconise.

Vous êtes libre de recevoir la visite ou de participer à l'exercice du culte de votre choix.

Un service religieux catholique est assuré tous les jeudis, à 15h30 au jardin d'hiver à Oyonnax et à 16h30 à la chapelle de Nantua. L'aumônerie est à votre disposition et peut vous visiter.

Vous pouvez faire intervenir le ministre du culte de votre choix.



Le projet de vie individualisé

Votre vie se poursuit dans un nouvel environnement et l'équipe pluridisciplinaire souhaite mieux vous connaître afin de mieux prendre en compte vos besoins et vos désirs.

Des activités pourront vous être proposées afin de vivre le plus agréablement possible dans l'institution.

Votre référent (un membre du personnel désigné lors de votre admission) sera particulièrement vigilant au bon respect de votre projet de vie ; il sera votre interlocuteur privilégié, ainsi que celui de vos proches.

Les soins nécessités par votre état de santé vous seront apportés et vous permettront de maintenir ou retrouver autant que possible une autonomie physique (gymnastique douce, activités manuelles ...) ou psychique (ateliers mémoire, jeux, lecture).

L'animation

L'animation est une priorité au sein de l'EHPAD, elle est portée par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

L'équipe d'animation comprend 4 personnes pour les deux sites.

Les animations peuvent être collectives ou individuelles. Elles prennent en compte vos souhaits, et votre participation est vivement recherchée.

Le projet d'animation vise au maintien de l'autonomie et favorise le lien social et intergénérationnel.

Des affiches rappellent les activités régulières et annoncent les manifestations ponctuelles.

Vos proches sont bienvenus aux animations.

Les animateurs encadrent les bénévoles des différentes associations :

- « La vie avant tout » à Oyonnax.
- « Main dans la main » à Nantua.

Vous ou vos proches pouvez devenir membre de ces associations.

Informations importantes

Sécurité incendie

L'établissement dispose d'un système de sécurité incendie. En cas d'alerte, il vous est demandé de respecter scrupuleusement les consignes données par le personnel. Toute installation de matériel personnel dans les chambres doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Hygiène

Si vous rendez visite à un résident, il vous est demandé de procéder à une hygiène des mains en entrant et en sortant du bâtiment, à l'aide des flacons de solution hydro-alcoolique disponibles à l'entrée. En situation d'épidémie : nous vous remercions de bien vouloir suivre les consignes affichées dans l'établissement. Les visites peuvent être suspendues dans certains cas.

Conseil de la Vie Sociale

Conformément au décret du 25 mars 2004, l'instance est en place au sein de notre établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions qui concernent le fonctionnement de l'établissement. Il est composé de membres élus pour 2 ans : représentants des résidents, des familles, du personnel, et membres du conseil de surveillance.

Vous pouvez contacter vos représentants au CVS par mail à l'adresse « cvs@ch-hautbugey.fr » ou en laissant votre message dans les boîtes aux lettres dédiées au rez-de-chaussée de chaque EHPAD.

Remarques et plaintes

Vous pouvez faire part de vos remarques, suggestions ou critiques en vous adressant aux cadres de santé, à vos représentants au Conseil de la vie sociale ou au directeur. Une boîte aux lettres est à votre disposition au rez de chaussée sur chaque site. Les personnes qualifiées du département sont aussi à votre écoute. Vous (ou votre tuteur) pouvez demander l'accès à votre dossier médical. Les formalités sont expliquées sur le site internet du Centre Hospitalier (ch-hautbugey.fr / rubrique « Le CHHB & vous » / onglet « Accès au dossier médical ») ; les cadres et le service qualité peuvent aussi vous renseigner.



Charte des droits & libertés de la personne accueillie

- Article 1 :** Principe de non-discrimination
Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté
Article 3 : Droit à l'information
Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne
Article 5 : Droit à la renonciation
Article 6 : Droit au respect des liens familiaux
Article 7 : Droit à la protection
Article 8 : Droit à l'autonomie
Article 9 : Principe de prévention et de soutien
Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie
Article 11 : Droit à la pratique religieuse
Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Arrêté du 8 septembre 2003



Contacts utiles

Centre Hospitalier du Haut-Bugey :

04 74 73 10 01

L'accueil de l'EHPAD d'Oyonnax :

Mme Forteville & Mme Foltier : 04 74 73 10 76

L'accueil de l'EHPAD de Nantua :

Mme Nicod & Mme Foltier : 04 74 75 48 79

La secrétaire médicale de l'EHPAD d'Oyonnax :

Mme Metzger : 04 74 73 11 26

Secrétariat médical de l'EHPAD de Nantua : 04 74 75 48 54

La conseillère en économie sociale et familiale :

Mme Pillet : 04 74 49 77 59

Les cadres de santé d'Oyonnax :

Mme Fuhrmann : 04 74 73 10 66 / Mme Delestrez : 04 74 73 11 61

L'infirmière coordinatrice de Nantua :

Mme Drieu : 04 74 75 48 08

La cadre supérieure de santé

Mme Gauthier : 04 74 73 10 06

Personnes qualifiées du département :

à contacter par courrier (portant la mention confidentiel) à :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes Dispositif « Personne qualifiée »

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 LYON CEDEX 03

Ou par courriel :

ars-ara-da-pers-quali-ms@ars.sante.fr

La liste des personnes qualifiées se trouve sur les panneaux d'affichage réglementaire de l'EHPAD.

ALMA 01 :

Permanence le mardi de 14h à 17h au : 04 50 46 80 91

Association de Soutien aux Soins Palliatifs (ASSP) :

Vous pouvez les joindre au 06 10 99 85 17

ou par courriel : contact@assp-soins-palliatifs.org



« La jeunesse est le temps d'étudier la sagesse, la vieillesse est le temps de la pratiquer »

Jean-Jacques Rousseau

.....

EHPAD
Les jardins du lac
à Nantua

Maison de retraite
CS 70101 - 50, rue Paul Painlevé
01130 NANTUA

Tél. : 04 74 75 48 79
Fax. : 04 74 75 48 05



EHPAD
Le tournant des saisons
à Oyonnax

Maison de retraite et unité de
Soins Longue Durée
1, rue Bellevue
01100 OYONNAX

Tél. : 04 74 73 10 76 - Fax. : 04 74 73 11 38



CENTRE HOSPITALIER DU HAUT BUGUEY

www.ch-hautbuguey.com